

Communiqué de presse

Éclairage public en ville de La Chaux-de-Fonds

Il y a plus de quatre ans, face à un risque de pénurie d'énergie et dans une logique de transition énergétique, le Canton de Neuchâtel a autorisé l'extinction complète de l'éclairage public, y compris dans les zones considérées comme sensibles, soit les passages pour piétons.

Dans ce cadre, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé d'éteindre l'éclairage public pendant les périodes de très faible activité nocturne soit :

de 00h30 à 05h30 en semaine
de 02h15 à 05h30 le week-end

Cette mesure s'est révélée positive à plusieurs égards : elle a permis de réduire la consommation d'énergie d'environ 30 % pour l'éclairage public, tout en favorisant la biodiversité ainsi que la qualité du sommeil des habitant-e-s.

Dans l'ensemble, cette expérience a été globalement bien acceptée par la population. Peu de réclamations ont été enregistrées, contrairement aux périodes durant lesquelles l'éclairage avait été temporairement rétabli à l'occasion de certaines manifestations. Par ailleurs, aucune situation particulière n'a été signalée durant les phases d'extinction. Le suivi attentif effectué par les autorités n'a pas mis en évidence d'augmentation de la criminalité ni des incivilités.

Au mois d'avril, le Canton a décidé de mettre fin à cette dérogation, et ce malgré la position des communes neuchâteloises, qui s'étaient prononcées en faveur du maintien du dispositif en vigueur.

Afin de se conformer aux nouvelles exigences et dans le cadre de la marge de manœuvre laissée par le Canton, le Conseil communal, en concertation avec les services de la Ville et Viteos, a défini plusieurs mesures d'adaptation. Il a notamment été décidé de rétablir l'éclairage sur les axes principaux, tout en maintenant l'extinction dans les autres secteurs de la ville. Il s'agit concrètement des routes de transit, de liaison et collectrices.

Un rallumage généralisé de l'éclairage public n'est ainsi pas envisagé. Les enjeux liés à la sécurité, à la santé et à la préservation de la biodiversité demeurent des priorités essentielles pour la Ville.

Le Conseil communal souhaite rappeler que la Ville compte plus de 400 passages pour piétons. Or, une modernisation complète des installations, notamment par l'introduction de systèmes de détection, représenterait un investissement trop important pour être réalisé à court terme.

Comme les installations actuelles sont pilotées de manière centralisée, des solutions techniques sont en cours de déploiement par Viteos afin de permettre un éclairage ciblé de certaines rues. Ces adaptations nécessitent toutefois des travaux qui s'étendront sur plusieurs mois.

Dans ce contexte, la Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé de ne procéder au rallumage que lorsque ces modifications techniques permettront une gestion différenciée répondant aux besoins identifiés. En conséquence, le rallumage interviendra au plus tard fin 2026. Des ajustements pourront ensuite être effectués en fonction des retours et des observations.

Les Autorités remercient la population pour sa patience et sa compréhension.

La Chaux-de-Fonds, le 30 avril 2026

Contact :

- Ilinka Guyot, conseillère communale, 032 967 62 31